

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2021

L'ÉNERGIE
AU SERVICE
D'UN AVENIR
DURABLE



SOMMAIRE

#1 LE GROUPE SIEDS

page 4

ORGANISATION DU GROUPE SIEDS 2021
FICHE D'IDENTITÉ
CHIFFRES CLÉS

•

#2 LES FAITS MARQUANTS 2021

page 8

•

#3 L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE

page 12

•

#4 LE PATRIMOINE DE LA CONCESSION

page 14

•

#5 LES INSTANCES DU SIEDS

page 16

LES COMITÉS SYNDICAUX
LES BUREAUX SYNDICAUX
LES COMMISSIONS

#6 LES INFORMATIONS FINANCIÈRES 2021

page 24

•

#7 LES PROGRAMMES D'AIDES AUX COLLECTIVITÉS

page 28

•

#8 LA CARTOGRAPHIE AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS

page 32

•

#9 LES ACTIONS RSO DU SIEDS

page 35



ÉDITO

Cela fait maintenant un peu plus d'un an que j'ai repris les rênes du SIEDS et j'ai pu constater toute la richesse du travail réalisé depuis la création du Syndicat il y a bientôt 100 ans. J'ai aussi mesuré l'ampleur du travail à effectuer.

Toutes les équipes du SIEDS ont été mobilisées en cette année 2021 sur la création de nouveaux projets au service de nos collectivités.

En mars, le SIEDS a été lauréat à l'Appel à Manifestation d'Intérêt SÉQUOIA lancée dans le programme ACTEE*. Cela nous a permis

de monter en compétence et de pouvoir intensifier nos ressources humaines. C'est pour accompagner et soutenir les collectivités des Deux-Sèvres que nous avons mis en place deux nouveaux dispositifs d'aides financières et un service « transition énergétique ».

Celui-ci est chargé de conseiller les communes et les intercommunalités à chaque étape de leurs projets de rénovation énergétique de leurs bâtiments publics.

À l'ère du tout numérique et de la digitalisation, le SIEDS a rejoint les réseaux sociaux dès le début d'année. Nous avons également suivi le mouvement et coopéré pour accompagner les collectivités qui doivent répondre aux évolutions des besoins des usagers. À partir du 1^{er} janvier 2022, elles devaient mettre à disposition un service de saisine par voie électronique (SVE) pour toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme.

Dans notre département, profitant de l'existence de l'outil SIGil'urba, le SIEDS a été missionné par le Ministère de la Cohésion



des Territoires pour accompagner toutes les communes et les Intercommunalités dans cette démarche et faire entrer l'urbanisme dans l'ère numérique.

Toute l'équipe du service Relations aux collectivités a œuvré tout au long de l'année pour être au rendez-vous le 1^{er} janvier 2022.

Toujours dans la même optique de service, nous avons lancé en fin d'année 2021, l'« Espace collectivité », un extranet dont l'objectif principal est de permettre aux collectivités de réaliser leurs demandes d'aides en ligne, ce qui permet un gain de temps, de réactivité et de simplification des démarches.

Et pour finir, je tiens à remercier les élus du nouveau Comité Syndical qui dès cette première année de mandat se sont impliqués au sein des différentes commissions. Ensemble, nous allons continuer à œuvrer pour construire un Groupe solide, résolument tourné vers un avenir durable et fortement engagé sur son territoire.

Roland MOTARD
Président du SIEDS

Directeur de publication :

Roland MOTARD

Rédaction en chef :

Patricia CARAMIGÉAS

Comité de rédaction :

Magdalena ARNAUD,

Clémence CORDIER,

Mathilde GRIETTE,

Sandrine JOURDAN,

Stephen DONYO,

Angélique GARET

Crédit photos :

Alex GIRAUD photographe,

SÉOLIS, SIEDS, GÉRÉDIS

Conception graphique :

wam!

Tirage : 150 exemplaires

Magazine édité par le SIEDS

14 rue Notre Dame - CS 98803

79028 NIORT Cedex

N° de SIRET : 200 091 049 00011

L'énergie est notre avenir,
économisons-la !

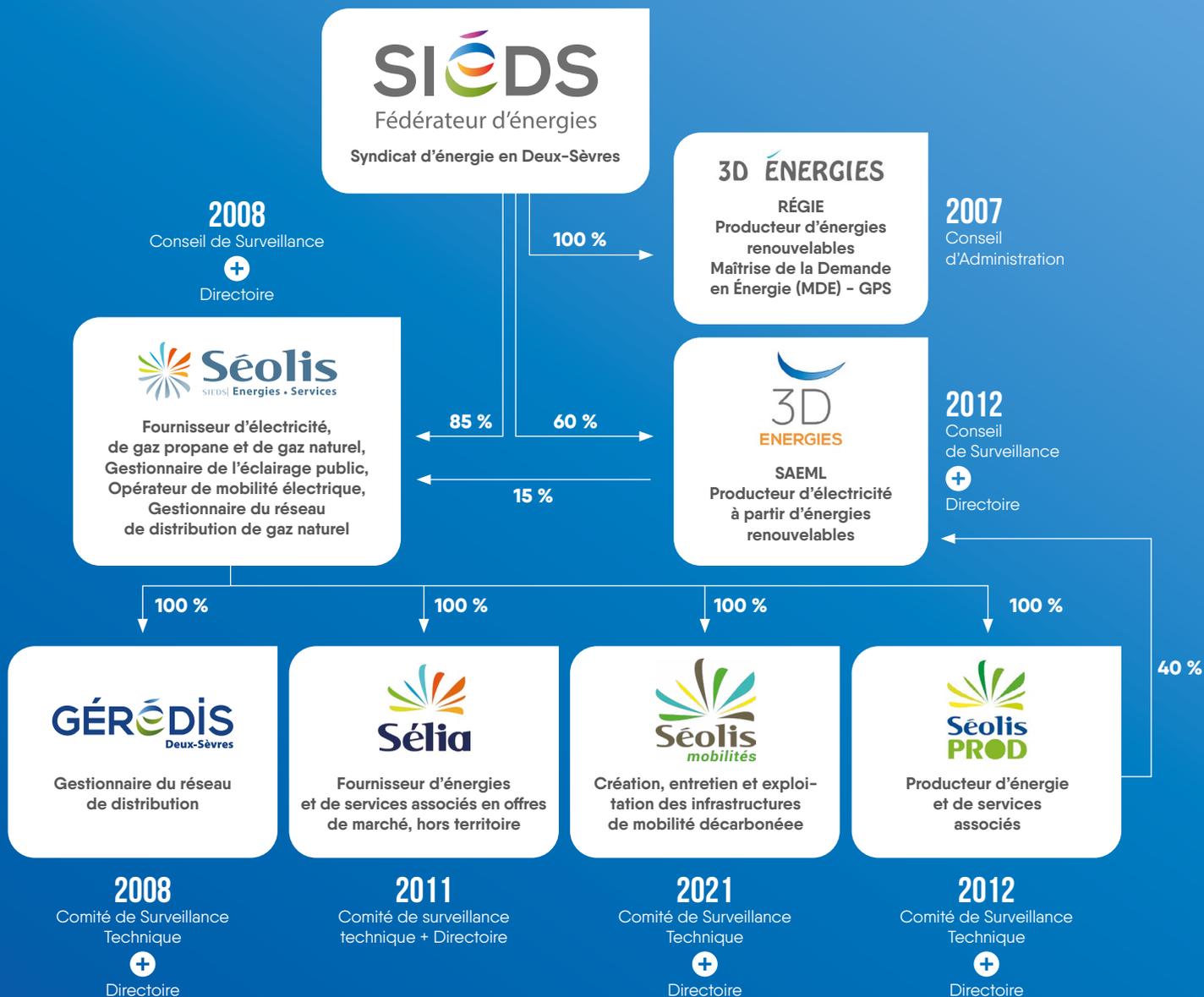


#1 LE GROUPE SIEDS

ORGANISATION DU GROUPE SIEDS 2021

1923

Établissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI)



FICHE D'IDENTITÉ

(AU 31/12/2021)

COMPÉTENCES DU SIEDS

Le SIEDS exerce plusieurs compétences et missions en matière d'énergies pour le compte de ses collectivités membres :

- Électricité
- Gaz
- Réseaux de communication
- Contrôle de concession
- Infrastructures de charges
- Éclairage public
- Système d'Information Géographique d'intérêt local (SIGil)

• **Activités complémentaires :**

- > Coordonnateur de maîtrise d'ouvrage
- > Coordonnateur de groupements de commandes



ROLAND MOTARD

Président du SIEDS



PHILIPPE BATOT

Directeur Général des Services du SIEDS

LES ADHÉRENTS DU SIEDS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

300
REPRÉSENTANTS



256
COMMUNES



256
REPRÉSENTANTS
TITULAIRES/SUPLÉANTS



8
EPCI



44
REPRÉSENTANTS

COMITÉ SYNDICAL

54
DÉLÉGUÉS



36
DÉLÉGUÉS



18
DÉLÉGUÉS

BUREAU SYNDICAL

13
DÉLÉGUÉS



13
DÉLÉGUÉS

CHIFFRES CLÉS

ÉLECTRICITÉ

256
COMMUNES DESSERVIES
(31/12/2021)

160 589
POINTS DE LIVRAISON

4 880 km
DE LIGNES ENTERRÉES

16
POSTES SOURCES
HTB/HTA

14 372 km
DE LIGNES ÉLECTRIQUES

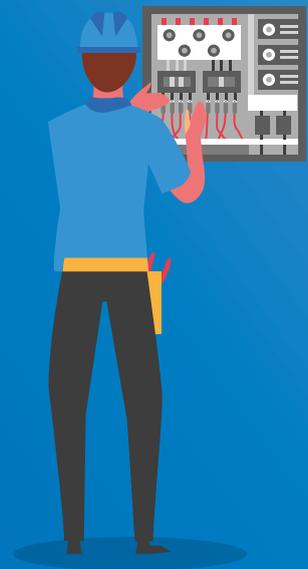
4 km de réseau
Haute Tension (HTB)

8 716 km de réseau
Moyenne Tension (HTA)

5 656 km de réseau
Basse Tension (BT)

9 329 POSTES
DE TRANSFORMATION
HTA/BT

Environ
2,3 TWh
D'ÉNERGIE
ACHEMINÉE



GAZ

114
COMMUNES
ayant transféré
la compétence
gaz au SIEDS

92 km
DE RÉSEAUX
DE GAZ NATUREL
ET PROPANE
(SÉOLIS)

2 800
POINTS DE
CONSOMMATION
DESSERVIS (SÉOLIS)
(PROPANE ET GAZ NATUREL)

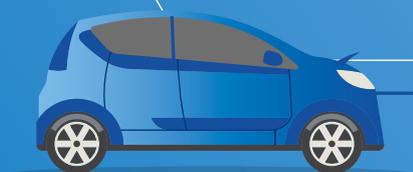
BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Interopérabilité
avec 15 opérateurs

Alimentées à 100 %
en énergies renouvelables

**100 BORNES
DE RECHARGE**
+ 10 bornes de
recharge rapide

20 km
MAXIMUM
entre chaque
borne



SIGIL

SIGil
SYSTÈME D'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE D'INTÉRÊT LOCAL

40
PARTENAIRES

3 000 000
D'OBJETS
GÉOGRAPHIQUES



100 %
DES COMMUNES
des Deux-Sèvres
adhérentes au SIGil

911 000
PARCELLES cadastrales
mises à jour chaque année

45 452 km
DE RÉSEAU LINÉAIRE

ÉNERGIES RENOUVELABLES

246
CENTRALES DE PRODUCTION
soit une production
totale en 2021 de

300 GWH

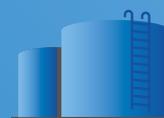
PRODUCTION
D'ÉNERGIE EN 2021 :

196 GWh
pour l'éolien



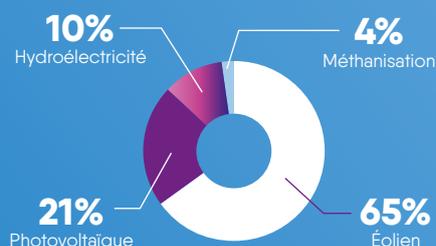
61 GWh
pour le photovoltaïque

31 GWh
pour l'hydraulique



12 GWh
pour la méthanisation
et la cogénération

PARTS DANS LE MIX
ÉNERGÉTIQUE
(PRODUCTION 2021) :



#2 LES FAITS MARQUANTS 2021

ÉVÉNEMENTS INTERNES

ARRIVÉE DE NOUVEAUX AGENTS

LE 1^{ER} OCTOBRE 2021

CAROLINE LAGARDE

devient Référente du Groupe SIEDS auprès des collectivités adhérentes en plus du maintien de ses missions de chef de service.

Le but est de proposer un interlocuteur unique pour tout sujet relevant des compétences et des missions du SIEDS et de ses entreprises.



LE 8 OCTOBRE 2021

FABIEN LÉVÈQUE

est venu renforcer la nouvelle cellule « transition énergétique » en tant qu'économiste de flux. Avec Julien BLANCK, il accompagne et conseille les collectivités dans leurs travaux d'audit et de rénovation énergétique des bâtiments publics.



LE 8 NOVEMBRE 2021

SÉBASTIEN GODEFROY

rejoint le SIEDS en tant qu'Adjoint au Directeur Général des Services.



ÉVÉNEMENTS « DIGITAUX »



ARRIVÉE DU GROUPE SIEDS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

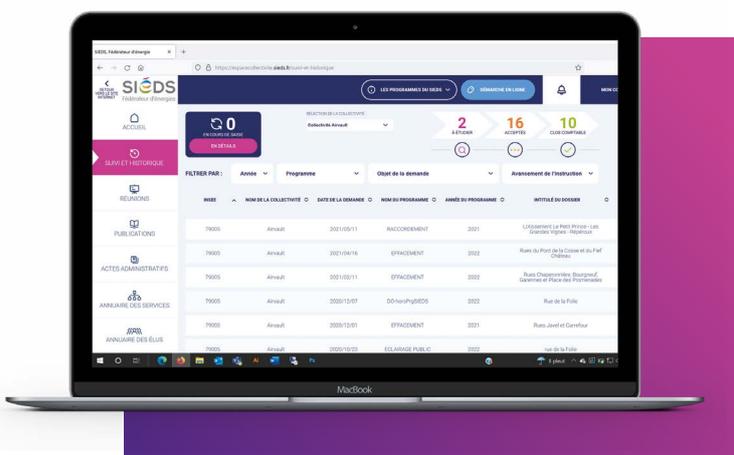
Le SIEDS et les entreprises SÉOLIS, SÉLIA, et GÉRÉDIS ont célébré leur arrivée sur les réseaux sociaux le 6 février 2021, en publiant un post commun témoignant de la cohésion du Groupe.

Le Syndicat marque ainsi sa présence sur LinkedIn, Facebook, Twitter et YouTube, en publiant du contenu toutes les semaines. Ces canaux permettent de mieux communiquer sur nos activités, non seulement auprès des élus, mais également auprès du grand public. Le champ d'action du Syndicat peut parfois sembler confus auprès des Deux-Sévriens. L'utilisation des réseaux sociaux est un excellent moyen pour dissiper toute incompréhension concernant le rôle du SIEDS sur le département.

Pensez à vous abonner si cela n'est pas fait !



LE NOUVEL EXTRANET DU SIEDS : L'ESPACE COLLECTIVITÉ



- Les délibérations du Comité et du Bureau Syndical,
- Les publications (plaquettes, documents de communication, fiches astuces, livrets, etc),
- L'annuaire des services du SIEDS,
- Le répertoire des élus,
- Le suivi et historique des demandes d'aide financière,
- Les démarches en ligne (accessibles sur comptes des collectivités uniquement).

L'Espace Collectivité a été développé sur-mesure, pour répondre aux besoins spécifiques des élus et des collectivités. Toutefois, des évolutions pourront être apportées pour gagner en efficacité et en confort d'utilisation.

Afin d'améliorer la gestion des informations destinées aux élus et aux collectivités, le SIEDS a déployé un nouvel extranet.

Cette plateforme sécurisée permet un accès simple et rapide à l'information :

- L'agenda des réunions du Groupe SIEDS et leurs comptes-rendus

Le lancement de l'extranet a été effectué en 6 vagues, par territoire :

- 24 septembre 2021 : Bocage-Bressuirais
- 6 octobre 2021 : Thouarsais & Airvaudais Val du Thouet
- 19 octobre 2021 : Parthenay-Gâtine
- 27 octobre 2021 : Val de Gâtine & Haut Val de Sèvre
- 4 novembre 2021 : Mellois en Poitou
- 9 novembre 2021 : Niortais



DIFFUSION DES PREMIÈRES LETTRES D'INFORMATIONS (NEWSLETTER)

Au 17 mai 2021, le SIEDS a lancé sa première lettre d'information numérique auprès des représentants du SIEDS, elle synthétise les faits marquants, ainsi que les événements notables du moment.

Au total, 3 lettres d'informations ont été diffusées en 2021.

- > 17 mai 2021 : Lettre n°1
- > 14 juillet 2021 : Lettre n°2
- > 24 septembre au 9 novembre : Lettre n°3 (Lancement de l'Espace Co)

LES PROGRAMMES D'AIDES DU SIEDS ÉVOLUENT

DE NOUVELLES FICHES DESCRIPTIVES

En 2021, le SIEDS adapte les critères de ses programmes et communique aux élus une nouvelle version de la pochette des activités du SIEDS.

Cette pochette distribuée lors de l'Assemblée Générale du 28 juin 2021, contient des fiches thématiques par type de programme d'aide.

D'autre part, la publication Dynamots de mai-juin 2021 a consacré un dossier complet aux programmes d'aide du SIEDS.



SIGIL'URBA : MISE EN PLACE DU GUICHET NUMÉRIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME (GNAU)



À compter du 1^{er} janvier 2022, toutes les communes doivent mettre à disposition de leurs usagers un service de saisine par voie électronique (SVE) pour toutes les demandes d'urbanisme. Le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU), déployé par le SIEDS, répond à cette obligation. Il permet à tous les usagers, particuliers et professionnels, de déposer les demandes d'urbanisme en version numérique en vue de leur instruction.

Cette démarche, simple et rapide, répond aux enjeux de modernisation des services publics. Ainsi, durant le dernier semestre 2021, le SIEDS a organisé des sessions d'utilisation, menées par les techniciens SIGIL, à destination des secrétaires de mairie et des instructeurs. Au total, 216 communes étaient concernées et 281 personnes ont été formées sur ce nouvel outil.

ÉVÉNEMENTS ÉLUS

28 JUIN 2021, TOUTE PREMIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les représentants se réunissent pour la première fois depuis le début du mandat. Au cours de cet après-midi dense en informations, les élus ont pu faire plus ample connaissance avec leur Syndicat et les nouveaux

membres du Bureau Syndical. Ils ont été informés du fonctionnement du SIEDS, des aides à disposition et des perspectives sur un secteur en perpétuelle évolution.



23 MARS 2021, AUDIT ET RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

SIEDS
Fédérateur d'énergies

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE
PASSEZ À L'ACTE!

Le 23 mars 2021, le SIEDS a été désigné lauréat à l'Appel à Manifestation d'Intérêt SEQUOIA* lancé dans le cadre du Programme ACTEE (Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique). Ce programme, porté par la FNCCR, permet d'aider les collectivités à mener à bien les projets de rénovation énergétique de leurs bâtiments (dans le cadre du décret tertiaire du 23 juillet 2019). Il est cofinancé dans le cadre du dispositif des Certificats d'Économie d'Énergies (CEE). Cette réponse positive nous a permis de monter en compétence, de disposer de moyens supplémentaires avec la création de deux

postes d'économies de flux**, d'aides au financement d'audits énergétiques et de maîtrise d'œuvre... et d'intensifier ainsi les ressources pour l'accompagnement des communes.

*L'AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) appelé SEQUOIA pour « Soutien aux Élus (locaux) : Qualitatif, Organisé, Intelligent et Ambitieux », est dédié à la rénovation énergétique des bâtiments communaux. Il vise à apporter un soutien aux collectivités territoriales par l'attribution de fonds permettant de réduire les coûts organisationnels liés à la transition énergétique, ainsi que par la mise à disposition d'outils permettant de simplifier leurs actions.

**Les postes d'économies de flux sont cofinancés par sept EPCI : Communauté de commune du Thouarsais, Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais, Communauté de communes de l'Airvaudais Val du Thouet, Communauté de communes de Parthenay Gâtine, Communauté de communes de Val de Gâtine, Communauté d'agglomération du Niortais, Communauté de communes du Mellois en Poitou



8 SEPTEMBRE 2021

INAUGURATION D'UNE STATION BIOGNV DU RÉSEAU

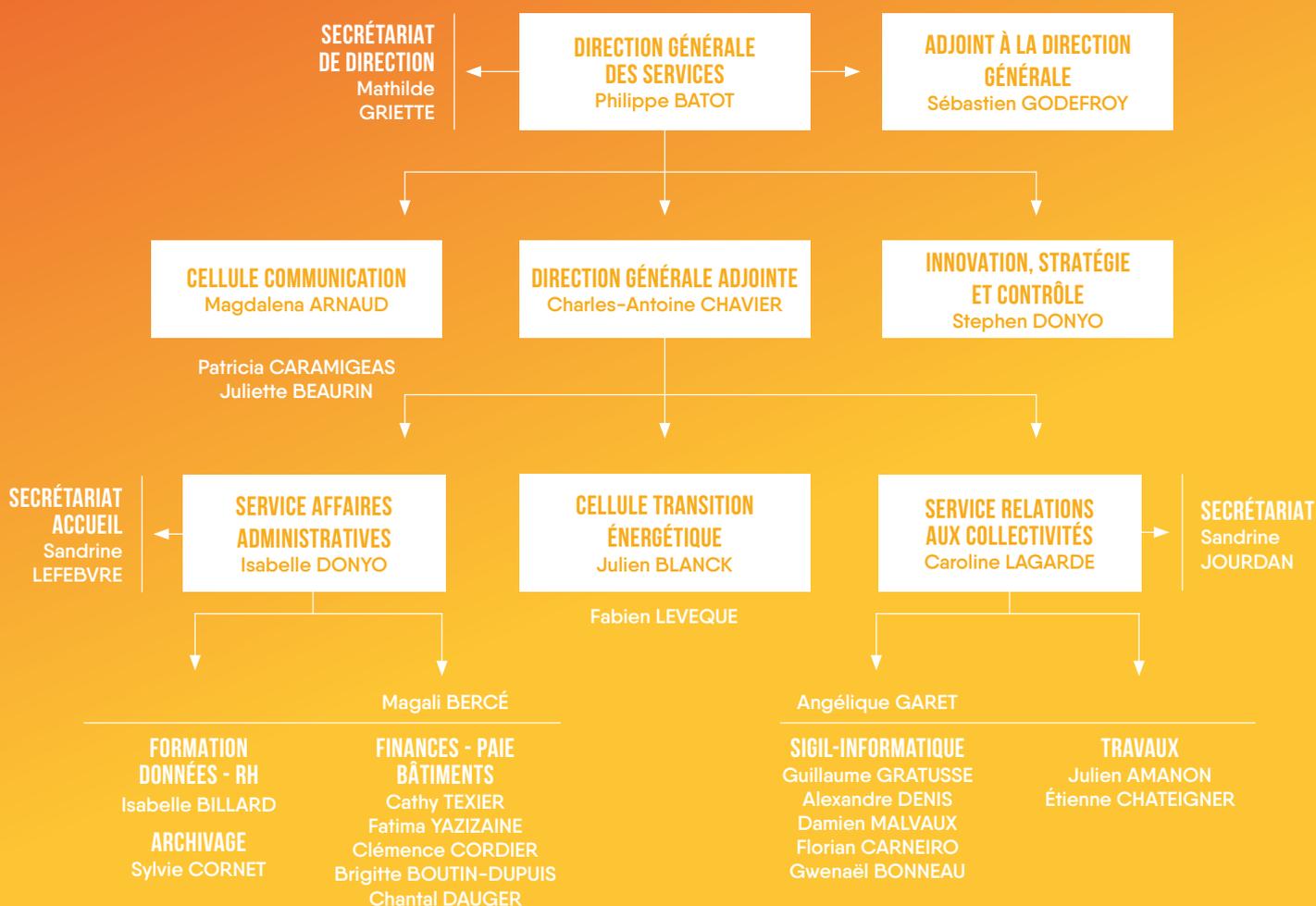
Les Présidents des 13 Syndicats d'Énergie de Nouvelle-Aquitaine regroupés au sein de l'entente TÉNAQ (Territoire d'Énergie Nouvelle-Aquitaine) ont inauguré une station BioGNV du réseau TEMOB en Lot et Garonne. TEMOB est un réseau de stations de distribution de GNV et surtout BioGNV, à l'échelle régionale, pour développer l'accès à une mobilité durable et locale.

#3

L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE

ORGANIGRAMME |
ANNÉE 2021

SIEDS



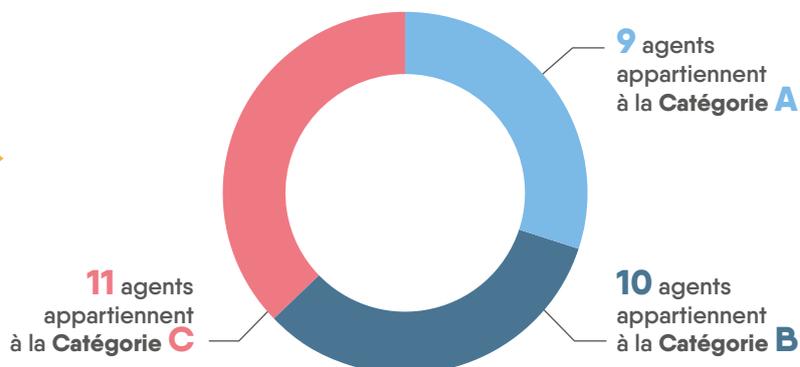
Les services du SIEDS sont installés au 14, rue Notre-Dame à Niort sous la direction de Philippe BATOT, Directeur Général des Services (DGS).

Au 31 décembre 2021,
le Syndicat comptabilise

30
AGENTS

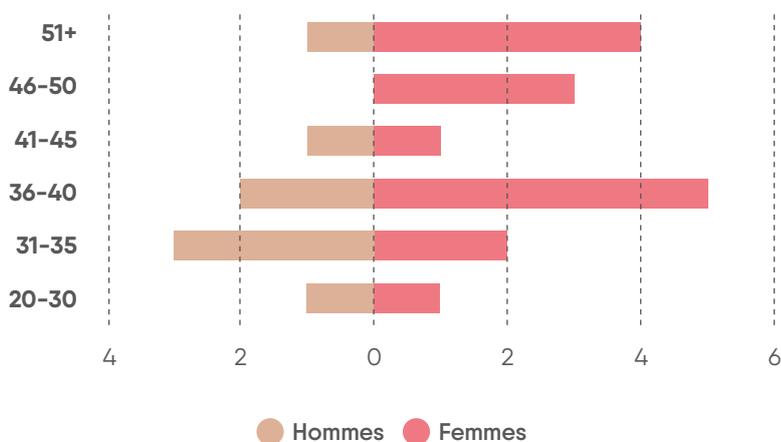
Ceux-ci dépendent du statut de la fonction publique territoriale, comme les agents des communes ou des intercommunalités.

Répartition par catégorie



Sur la totalité des agents,
16 d'entre eux constituent la filière **technique** & **14** la filière **administrative**

Pyramide des âges



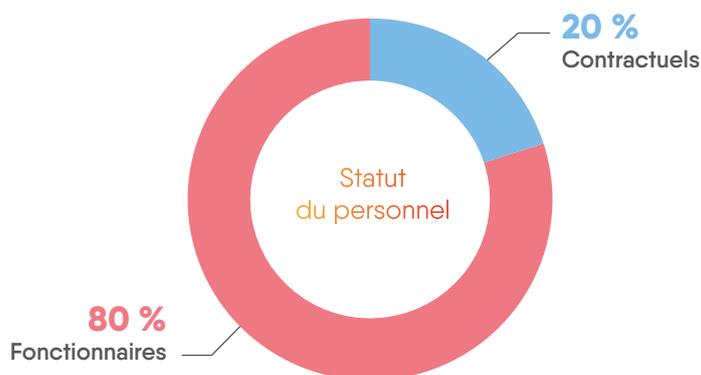
MOYENNE D'ÂGE :
44 ANS

Répartition Homme-Femme



La grande majorité de ces agents sont fonctionnaires.

20% ONT DES CONTRATS DE DROITS PUBLICS.



#4

LE PATRIMOINE DE LA CONCESSION



ÉLECTRICITÉ

⚡ **RÉSEAUX DÉLÉGUÉS
À GÉRÉDIS**
(au 31/12/2021)

256
communes
desservies

plus de
160 589
points de livraison

14 372 KM
de lignes
électriques

16 postes sources
9 329 postes
de distribution HTA/BT
(au 31/12/2021).



160 589
contrats
(PDL)



2 006 MWH
d'électricité
distribuée



Réseau Haute Tension (HTB)	En km au 31/12/2021	Réseau Moyenne Tension (HTA)	En km au 31/12/2021	Réseau Basse Tension (BT)	En km au 31/12/2021
HTB TOTAL	4	HTA TOTAL	8 716	BT TOTAL	5 656
Aérien	4	Aérien	5 700	Aérien	3 316
Souterrain	0	Souterrain	3016	Souterrain	2 340

⚡ RÉSEAUX DÉLÉGUÉS À ENEDIS

8
communes

En 2021, 4 nouvelles communes ont transféré leur compétence Électricité au SIEDS : Celles-sur-Belle, Bressuire, Saint Maixent l'Ecole, Coulonges-sur-l'Autize.

	Transfert de la compétence au SIEDS	Points de Livraisons	Réseau Basse Tension (BT) en km	Réseau Moyenne Tension (HTA) en km
Sauzé-Vaussais	13/11/2018	807	18	17
La Crèche	10/10/2019	1 136	21	17
Thouars	19/12/2019	6 469	94	63
Airvault	24/09/2020	1 416	36	23
Celles-sur-Belle	23/06/2021	805	16	15
Bressuire	28/06/2021	4 341	47	23
Saint Maixent l'Ecole	29/06/2021	2 703	31	17
Coulonges-sur-l'Autize	8/09/2021	860	17	10

#5

LES INSTANCES

DU SIEDS

LES COMITÉS SYNDICAUX

Depuis le 19 octobre 2020, le Comité Syndical est composé de 36 délégués de communes, ce qui représente les 2/3 du Comité Syndical. Le 1/3 restant est représenté par les 18 délégués issus des intercommunalités (1 délégué pour 25 000 habitants nommé en Conseil communautaire).

Selon les termes du règlement intérieur, « le CS règle par ses délibérations les affaires relevant de la compétence du SIEDS ».

Les membres du Comité Syndical se sont réunis 6 fois au cours de l'année 2021.

LES GRANDES DÉCISIONS

DATE	SUJET
22 février	<ul style="list-style-type: none">• Acceptation du transfert de la compétence infrastructures de charge au SIEDS : Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine, Airvaudais-Val du Thouet, Val-de-Gâtine• Adoption du règlement intérieur d'exercice du droit à la formation des élus• Délégation de signature au Directeur Général des Services• Débat d'orientation budgétaire 2021
22 mars	<ul style="list-style-type: none">• Acceptation du transfert de la compétence infrastructures de charge au SIEDS : Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, Communautés de Communes du Mellois-en-Poitou et du Thouarsais• Remontée des dotations de la Régie 3D ENERGIES• Création d'une société commerciale SEOLIS mobilités• Proposition de nomination au Comité de surveillance technique de SÉOLIS Mobilités• Clôtures de programmes : Eclairage public 2016, Branchement long 2020• Examen et adoption du compte de gestion 2020 du budget principal• Adoption du compte administratif 2020 du budget principal• Affectation du résultat 2020• Création de programmes 2021 : Accompagnement des projets structurants et EPCI, Branchement long, Développement gaz, Éclairage public, Effacement, Innovation, Mobilité bornes électriques et GNV, Opérations coordonnées, Projet de mandat communal, Raccordement, Renforcement, Sécurisation, Séparation des réseaux d'électricité et d'éclairage public, Soutien à l'investissement travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux• Modification de l'opération ENR et siège social• Subvention aides aux associations• Adoption du budget primitif 2021



17 mai

- Acceptation du transfert de la compétence infrastructures de charge au SIEDS par la Communauté de Communes du Haut-Val-de-Sèvre
- Décision modificative n°1 du budget 2021
- Modification de la délibération relative à la délégation d'attributions du Comité Syndical au Président
- Proposition de nomination au Comité de Surveillance technique de station BIGNV : Thouarsais et Bressandière filiales de SEOLIS Mobilités
- Partenariat SIGil : Convention de partenariat avec la DDT 79 pour les servitudes gaz
- Clôtures de programmes 2018 : Effacement, Renforcement
- Ajustement des critères du programme de Projet de mandat communal 2021
- Convention de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre du programme CEE ACTEE- AMI SEQUOIA
- Audits et études énergétiques réalisés sur le patrimoine des adhérents du SIEDS
 - Fonds de concours appelés par le SIEDS
- Convention relative à la mise à disposition par le SIEDS d'un économe de flux aux bénéficiaires des EPCI partenaires à l'AMI SEQUOIA
- Convention de partenariat pour le développement de stations dédiées aux mobilités durables en Nouvelle-Aquitaine

28 juin

- Adoption du règlement intérieur du SIEDS
- Rapports annuels des délégataires de service public : ENEDIS, GÉRÉDIS, GRDF, SÉOLIS
- Rapports d'activités : Régie et SAEM 3D ENERGIES
- Rapports des représentants du SIEDS au sein du Conseil de surveillance de : SAEM 3D ENERGIES, SÉOLIS
- Taxe sur l'électricité : Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE) : mise à jour de l'annexe liste des communes
- Décision modificative n°2 du budget 2021
- Rachat de desserte unique : remise d'ouvrage de la commune de Beaussais-Vitré
- Création d'un programme sécurisation - Relance 2021
- Convention de partenariat « Certificats d'Economies d'Energie » entre le SIEDS et SÉOLIS
- Ajustement du programme mobilité bornes électriques et GNV 2021
- Présentation des travaux 2020 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

18 octobre

- Clôture du programme éclairage public 2017
- Clôtures de programme 2018 : Projet de mandat communal, Sécurisation, Séparation des réseaux d'électricité et d'éclairage public
- Clôture du programme audit énergétique 2019
- Ajustements des programmes 2021 : Renforcement, Sécurisation
- Modification de l'opération siège social
- Décision modificative n°3 du budget 2021
- Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage dans le cadre de l'aménagement numérique des Deux-Sèvres
- Convention relative à l'usage des supports des réseaux publics de distribution basse tension et haute tension aériens pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques Territoire ENEDIS
- SIGil Urba : mise à disposition du guichet numérique des autorisations d'urbanisme
- Mode de gestion pour la mobilité
- Convention d'accompagnement par le SIEDS des actions tendant à maîtriser la demande d'énergie sur son territoire



LES BUREAUX SYNDICAUX

Les décisions du Comité Syndical sont préparées au sein du Bureau Syndical regroupant autour du Président et des Vice-présidents, des membres élus parmi les délégués.

Le Bureau dispose également de délégations d'attribution.

Les membres du Bureau Syndical se sont réunis 6 fois au cours de l'année 2021.



LES GRANDES DÉCISIONS

DATE	SUJET
8 février	<ul style="list-style-type: none">• Vente de la parcelle ZN 87 sur la commune de Lezay• Création d'un emploi non permanent de technicien PCRS à pourvoir dans le cadre d'un contrat de projet• Avantage en nature - Révision février 2021• Mise à jour de l'organigramme 2021• Demandes de dérogation pour des dossiers du programme Éclairage Public 2021
8 mars	<ul style="list-style-type: none">• Demandes de dérogation pour des dossiers du programme Éclairage Public• Création d'un emploi non permanent de technicien économiste de flux à pourvoir dans le cadre d'un contrat de projet
17 mai	<ul style="list-style-type: none">• Avancements de grade : création de postes d'adjoint administratif principal : 1^{ère} et 2^{ème} classe• Demande de dérogation pour le programme Éclairage public• Demande spécifique pour le programme Mandat communal 2021

14 juin	<ul style="list-style-type: none"> • Proposition d'achat de biens immobiliers situés Avenue de Paris à Niort • Programme de soutien à l'investissement pour les travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics 2021 • Adhésion au service « FranceConnect » de la Direction Interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'État • Mâts autonomes d'éclairage public • Demande de dérogation pour le programme Éclairage public • Avancement de grade – Création d'un poste permanent de Technicien principal de 1^{ère} classe • Création de postes permanents : Adjoint au Directeur Général des Services, Ingénieur chargé du pôle Travaux
20 septembre	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption des modalités de mise en œuvre du télétravail définies dans la charte de télétravail • Adoption du règlement intérieur pour les agents du SIEDS • Autorisation de signature d'un avenant de prolongation à la convention CDG Collectivités relative à l'établissement de dossiers CNRACL • Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage dans le cadre de l'aménagement numérique des Deux-Sèvres avec Deux-Sèvres Numérique sur la commune de Mauléon • Demandes de dérogation des programmes 2021 : Éclairage public, Raccordement • Demande de subvention dans le cadre du programme Mandat communal 2021 pour l'installation de nichoir à hirondelles • Proposition d'achat de biens immobiliers situés Avenue de Paris à Niort
22 novembre	<ul style="list-style-type: none"> • Locations 2022 : ONACVG et Ville de Niort des 74-76-78 rue St Jean à Niort • Révision de l'accord gestion du temps de travail avec application au 1^{er} janvier 2022 • Révision du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) • Frais de déplacement temporaire pour mission pour l'année 2022 • Avantage en nature NTIC : téléphone portable • Demandes de dérogation programme éclairage public 2021

LES COMMISSIONS

Les membres du Bureau Syndical et quelques délégués participent à des commissions d'échange et de travail qui proposent au Bureau et au Comité Syndical des actions et des orientations stratégiques.



NOMBRE DE COMMISSIONS EN 2021

Commission Consultative
des Services Publics
Locaux (CCSPL)

2

(24 juin et 15 décembre)

Communication

5

(2 mars, 4 mai, 8 juin,
16 septembre
et 2 décembre)

Concession et Innovation

7

(15 janvier, 5 et 23 mars,
28 mai, 22 juin, 14 septembre
et 30 novembre)

Relations aux collectivités

7

(27 janvier, 1^{er} mars, 3 mai,
24 juin, 7 septembre,
19 octobre et 14 décembre)

Transition Énergétique

4

(22 janvier, 18 mars,
6 mai et 7 octobre)

LES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

Par délégation du Comité Syndical, le Président prend des décisions pour la durée du mandat. Celles-ci s'attachent principalement aux programmes travaux qui évoluent en fonction du temps, mais aussi à la rénovation énergétique et au fonctionnement du syndical. Au cours de l'année 2021, ces décisions concernent :

VIE DU SYNDICAT

DATE	SUJET
14 janvier	Attribution du marché de prestations intellectuelles pour la réalisation et la mise en œuvre du cadastre solaire sur le département des Deux-Sèvres
25 janvier	Convention de servitude pour la réalisation d'un poste de distribution commune LE TALLUD
27 janvier	Avenant n°1 au marché de service pour la prestation de surveillance, ronde, gardiennage et intervention sur alarme au siège administratif du SIEDS
23 février	Prestation de location et de maintenance de trois photocopieurs neufs
11 mars	Convention de servitude pour la réalisation d'un poste de distribution commune de Mauléon
25 mars	Marché extranet Cyberscope
1 ^{ER} avril	Marché complémentaire pour les prestations d'hébergement des serveurs et des applications du SIEDS dans un datacenter
7 avril	Signature de la convention de partenariat SIGil avec le Syndicat du Val de Loire
8 avril	Marché pour la maintenance d'un outil géocollaboratif pour la gestion des procédures d'urbanisme
18 mai	Renouvellement de 48 conventions de partenariat SIGil en 2021
31 mai	Prestation pour déploiement infrastructures de charge véhicules électriques
5 juillet	Signatures conventions SIGil avec : le Pays de Gâtine, Syndicat Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine
3 septembre	Signature de la convention de partenariat SIGil avec le Syndicat mixte du bassin versant de la Sèvre Niortaise (Smbvsn)
16 décembre	Attribution du marché de prestations d'hébergement et d'infogérance des serveurs applicatifs

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Autorisation de la réalisation d'audits énergétiques sur les communes et communautés de communes de :

DATE	COLLECTIVITÉS CONCERNÉES
11 octobre	Bressuire, Celles-sur-Belle, Chef Boutonne, Lezay, Melle, Ménigoute, Champdeniers, Mazières-en-Gâtine
17 novembre	Communauté d'Agglomération du Niortais, Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, Saint Varent
17 décembre	Niort, Val-du-Mignon

Pour les enveloppes de travaux, le Président a pris des décisions pour inscrire, ajuster, modifier des dossiers pour :

DATE	PROGRAMMES TRAVAUX CONCERNÉS
5, 19 janvier / 15, 25 février / 9, 23, 30 mars / 13, 20, 27 avril / 6, 11, 25 mai / 8, 14, 22 juin / 5, 15, 29 juillet / 12, 25 août / 3, 14, 17, 28 septembre / 5, 12 octobre / 16 novembre / 3, 13, 21 décembre	Évolution du programme raccordement 2021
21 janvier / 16 février / 25-mars / 20 avril / 18 mai / 15 juin / 6 juillet / 6, 21 septembre / 19 octobre / 25 novembre	Évolution du programme Eclairage public 2021
21-janvier	Évolution du programme Effacement 2018
21 janvier / 16 février / 25 mars / 20 avril / 18 mai / 15 juin / 6, 21 septembre	Évolution du programme Effacement 2020
21 janvier / 25 mars	Évolution du programme Renforcement 2018
21 janvier / 25 mars / 18 mai / 15 juin / 6 juillet / 6, 21 septembre / 25 novembre	Évolution du programme Renforcement 2019
21 janvier / 16 février / 25-mars / 20 avril / 18 mai / 15 juin / 06 juillet / 6, 21 septembre / 19 octobre / 25 novembre	Évolution du programme Renforcement 2020
21 janvier / 25 mars / 27 mai / 15-juin	Évolution du programme Sécurisation 2018
21 janvier / 16 février / 25 mars / 20 avril / 18 mai / 6 juillet / 6, 21 septembre / 19 octobre / 25 novembre	Évolution du programme Sécurisation 2020
21 janvier / 25 mars / 18 mai / 15 juin	Évolution du programme Séparation des réseaux électriques et éclairage public 2018
21 janvier / 25 mars / 20 avril / 18 mai / 6 juillet / 21 septembre / 25 novembre	Évolution du programme Séparation des réseaux électriques et éclairage public 2019
21 janvier / 16 février / 25 mars / 20 avril / 18 mai / 6 juillet / 6, 21 septembre / 19 octobre / 25 novembre	Évolution du programme Séparation des réseaux électriques et éclairage public 2020
21 janvier / 16 février / 25 mars / 20 avril / 6 septembre / 25 novembre	Évolution du programme Opérations coordonnées 2020
25 mars / 20 avril / 18 mai / 6, 15 juin / 6, 21 septembre / 19 octobre / 25 novembre	Évolution du programme Opérations coordonnées 2021
25 mars / 20 avril	Évolution du programme APMC 2021
25 mars / 21 septembre / 13 décembre	Évolution du programme Effacement 2019
25 mars / 20 avril / 3, 18 mai / 9, 15 juin / 1 ^{ER} , 6 juillet / 6, 21 septembre / 19 octobre	Évolution du programme Effacement 2021

25 mars / 20 avril / 18 mai / 15 juin / 6 juillet / 6, 21 septembre / 19 octobre / 25 novembre	Évolution du programme Renforcement 2021
25 mars / 18 mai / 6 juillet / 21 septembre / 25 novembre	Évolution du programme Sécurisation 2019
25 mars / 20 avril / 15 juin / 18 mai / 6 juillet / 6, 21 septembre / 19 octobre / 25 novembre	Évolution du programme Séparation des réseaux électriques et éclairage public 2021
20 avril / 18 mai / 15 juin / 6 juillet / 6, 21 septembre / 25 novembre	Évolution du programme Sécurisation 2021
02 juin	Évolution du programme 2020-2021 : Raccordement
15 juin / 6 juillet / 6 septembre / 25 novembre	Évolution du programme Mandat communal 2021
1 ^{ER} juillet	Autorisation pour engager les études de réseaux
6 juillet	Évolution du programme Accompagnement EPCI 2021
19 octobre	Évolution du programme Sécurisation relance 2021
14 décembre	Autorisation études effacement 2022
20 décembre	Évolution du programme Eclairage public 2019
13 décembre	Évolution du programme Renforcement 2022
13 décembre	Évolution du programme Sécurisation 2022
13 décembre	Évolution du programme Séparation des réseaux électriques et éclairage public 2022



#6

LES INFORMATIONS FINANCIÈRES 2021

(Données issues du Compte financier unique (CFU) 2021)

D'OÙ VIENT L'ARGENT ?

Le Comité Syndical a seul la compétence pour délibérer sur les orientations budgétaires, le budget primitif, les décisions modificatives, le compte de gestion et le compte administratif.



RÈGLES DU BUDGET

LES RÈGLES SONT LES MÊMES QUE DANS UNE COMMUNE.

Débat d'orientations budgétaires 2 mois au plus avant le vote du Budget Primitif.

Vote du :

- Budget primitif avant le 15/04/N.
- Compte de gestion avant le 30/06/N.
- Compte administratif avant le 30/06/N.
- Décision(s) modificative(s) toute l'année selon les besoins.

LES RECETTES PROVIENNENT ESSENTIELLEMENT :

Subventions FACÉ

Les ressources du Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification (FACÉ) sont alimentées par la contribution annuelle des gestionnaires de réseau de distribution, en fonction des kilowattheures distribués en basse tension. Ce fonds contribue à financer les travaux de renforcement, de sécurisation et de dissimulation des réseaux.

Redevance de concession

Dans le cadre du cahier des charges de concession, GÉRÉDIS, GRDF, SÉOLIS, ENEDIS versent au SIEDS, propriétaire des réseaux, une redevance représentative de la contre-valeur annuelle des investissements mis à disposition du concessionnaire.

Contribution syndicale des communes

Il s'agit de la part financée pour travaux de raccordement et d'effacement des réseaux.

TCCFE

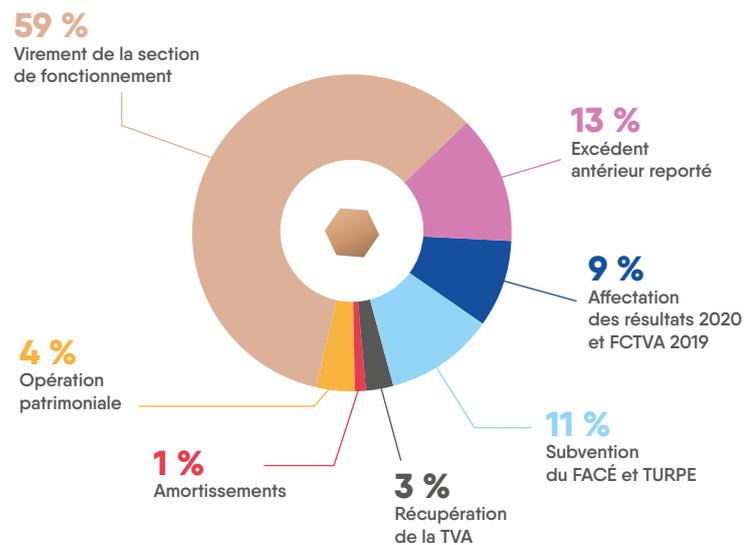
La Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité (TCCFE) est à la charge des usagers, indexée sur leur consommation d'énergie électrique. Elle est prélevée sur la facture et collectée par les fournisseurs d'énergie. Elle est ensuite affectée par le SIEDS au développement des réseaux.

D'OÙ VIENT L'ARGENT ?

RECETTES D'INVESTISSEMENT

TOTAL :

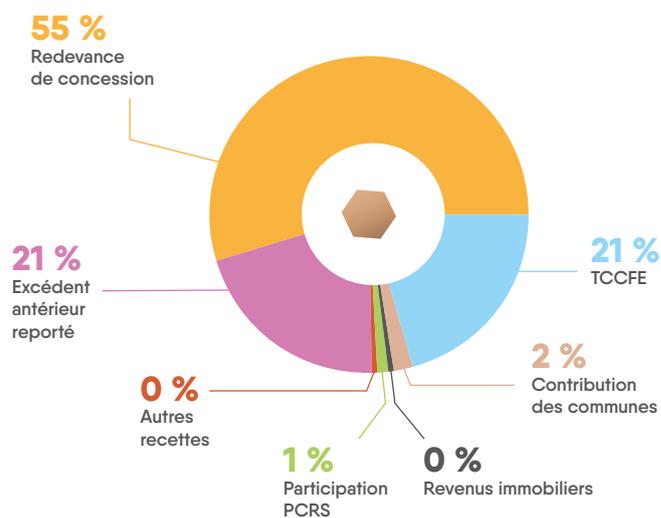
59 797 085,39 €



RECETTES DE FONCTIONNEMENT

TOTAL :

32 842 334,82 €



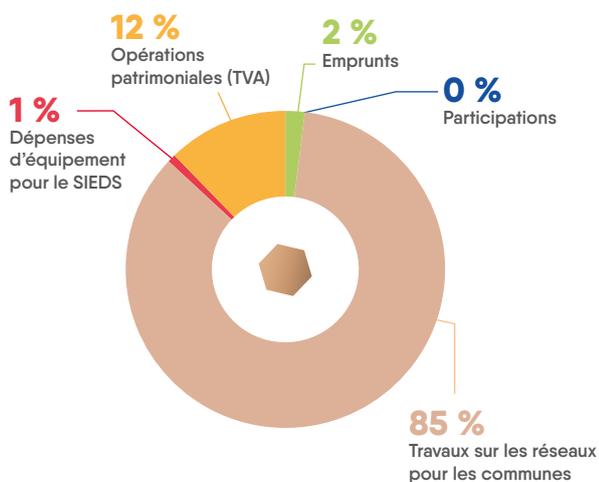


OÙ VA L'ARGENT ?

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

TOTAL :

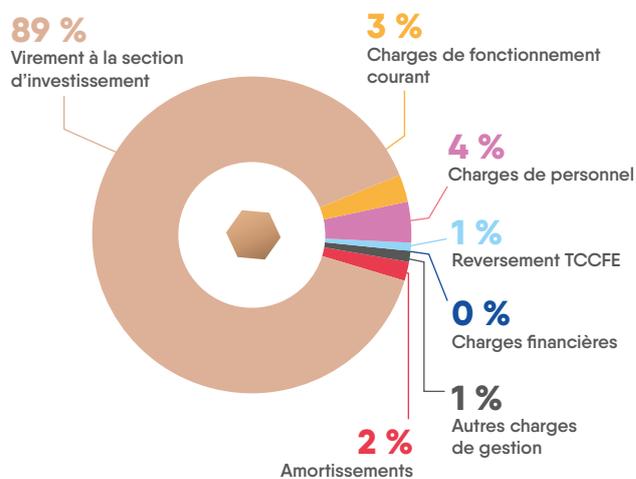
18 803 633,95 €



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

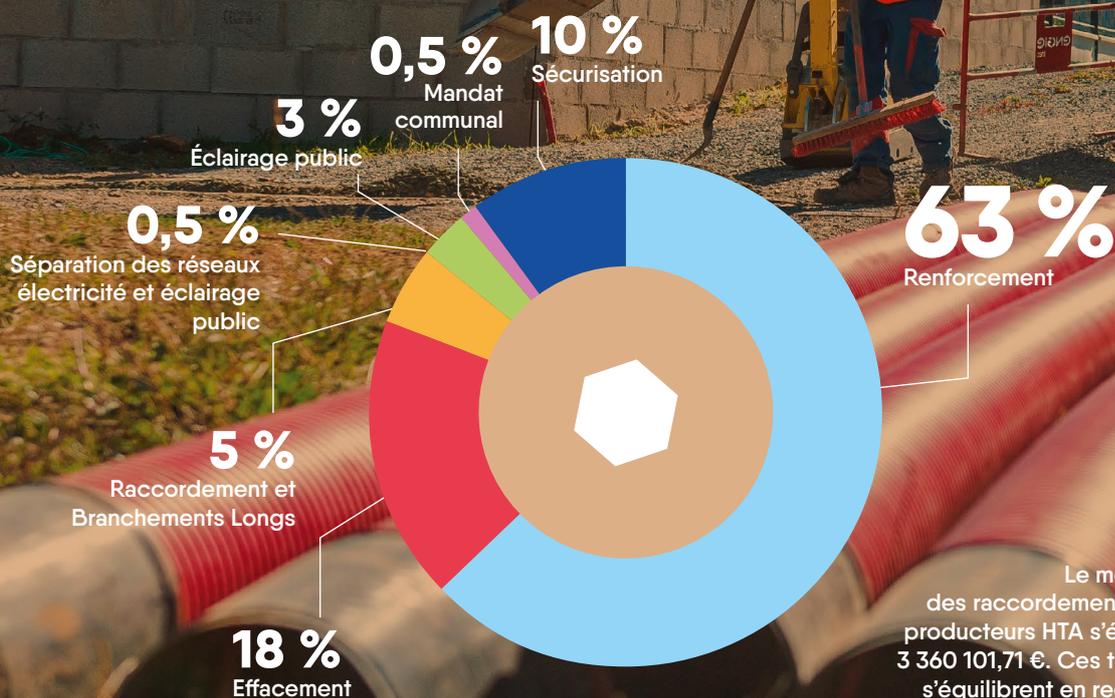
TOTAL :

40 099 290,27 €



LES TRAVAUX PAYÉS EN 2021

11 872 079,31 €



Le montant des raccordements des producteurs HTA s'élève à 3 360 101,71 €. Ces travaux s'équilibrent en recettes et en dépenses.

EFFACEMENT	2 090 823,35€
SÉPARATION DES RÉSEAUX ÉLECTRICITÉ ET ÉCLAIRAGE PUBLIC	59 198,36 €
RACCORDEMENT ET BRANCHEMENTS LONGS	644 118,16 €
RENFORCEMENT	7 500 256,99 €
SÉCURISATION	1 211 069,53 €
MANDAT COMMUNAL	61 982,42 €
ÉCLAIRAGE PUBLIC	304 630,50 €
MONTANT TOTAL (SANS HTA)	11 872 079,31 €

#7 LES PROGRAMMES D'AIDES AUX COLLECTIVITÉS

FINANCEMENT DES TRAVAUX

En tant qu'autorité organisatrice de la distribution d'électricité, le SIEDS a pour mission première de construire, d'étendre et de renforcer les réseaux nécessaires à la satisfaction des besoins en énergie électrique des usagers des communes adhérentes. Il participe activement à l'aménagement de son territoire, notamment en investissant pour moderniser et sécuriser son réseau à travers ses programmes de travaux d'effacement, de renforcement et de sécurisation des réseaux électriques, de raccordement de nouveaux usagers, et ses programmes d'aides au financement pour l'éclairage public et le projet de mandat communal.



Pour 2021, 427 dossiers travaux ont été enregistrés et se répartissent comme suit :

LES PROGRAMMES SOUS MAÎTRISE D'OUVRAGE DU SIEDS

PROGRAMME	DESCRIPTIF	MONTANT DES AIDES HT ENGAGÉES EN 2021	NB DE COLLECTIVITÉS BÉNÉFICIAIRES /OU DOSSIERS
EFFACEMENT*	Enfouissement de réseaux d'électricité et intégration des « postes tours » dans l'environnement	2 233 964 €	19
OPÉRATIONS COORDONNÉES*	Un effacement coordonné peut être mis en place dans le cadre de travaux d'enfouissement des lignes électriques et télécom sur support commun.	183 915 €	14
SÉPARATION RÉSEAUX ÉLECTRICITÉ ET ÉCLAIRAGE PUBLIC*	Lors des opérations d'enfouissement de réseau, travaux de séparation des réseaux sur supports communs	74 940 €	35



RACCORDEMENT*	Extension du réseau d'électricité pour des logements d'habitation sur le domaine public à la charge de la collectivité	1 000 000 €	70
ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS STRUCTURANTS	Mise en œuvre pour le renforcement de l'attractivité de son territoire et participer à l'émergence de projets structurants en collaboration avec les EPCI	0 €	0

* au bénéfice des communes ayant transféré leur compétence d'autorité organisatrice au SIEDS quel que soit le gestionnaire de réseau

LES PROGRAMMES DE TRAVAUX DU SIEDS LIÉS AU FACÉ

PROGRAMME	DESCRIPTIF	MONTANT DES AIDES HT ENGAGÉES EN 2021	NB DE COLLECTIVITÉS BÉNÉFICIAIRES /OU DOSSIERS
RENFORCEMENT*	Garantir la qualité de desserte électrique des communes rurales en levant la contrainte de tension, d'intensité ou de puissance	6 014 880 €	76
SÉCURISATION*	Remplacer les fils nus fragiles et vétustes des communes rurales	1 304 700 €	35

* au bénéfice des communes ayant transféré leur compétence d'autorité organisatrice au SIEDS quel que soit le gestionnaire de réseau

LES PROGRAMMES D'AIDES DU SIEDS

PROGRAMME	DESCRIPTIF	MONTANT DES AIDES HT ENGAGÉES EN 2021	NB DE COLLECTIVITÉS BÉNÉFICIAIRES /OU DOSSIERS
MANDAT COMMUNAL	Accompagner les communes sur tout projet de travaux d'électricité sur la durée du mandat (déplacement d'ouvrage, sécurisation du réseau d'alimentation d'éclairage public, horloge astronomique)	79 097.11 €	12
ÉCLAIRAGE PUBLIC*	Accompagner les collectivités dans une politique d'éclairage public économe et performante en favorisant la LED tout en répondant aux nouvelles exigences règlementaires. (sécurisation, mise en lumière d'un patrimoine communal, création, remplacement)	599 891.40 €	146

BRANCHEMENT LONG*	Soutenir les projets de raccordements publics exceptionnels concernant des activités économiques pour les branchements professionnels devant respecter des distances d'éloignement	0 €	0
ACCOMPAGNEMENT INTER-COMMUNALITES	Accompagner les EPCI sur tout projet de travaux d'extension du réseau électrique et de déplacement d'ouvrage dans les zones d'activités économiques	650 852.89 €	2
AUDIT ÉNERGÉTIQUE DES BATIMENTS PUBLICS	Accompagner les collectivités dans la réalisation des audits énergétiques des bâtiments publics	0 €	0
PROGRAMME DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE	Faciliter la réalisation de travaux de rénovation énergétique sur le patrimoine des membres du SIEDS	0 €	0
MOBILITÉ ÉLECTRIQUE	Installer ou remplacer des bornes de recharge pour les véhicules électriques	142 781 €	18

* au bénéfice des communes ayant transféré leur compétence d'autorité organisatrice au SIEDS quel que soit le gestionnaire de réseau



ZOOM SUR LE PROGRAMME EFFACEMENT

Communes ayant bénéficié d'une aide dans le cadre du programme « EFFACEMENT 2021 ».

COMMUNE

Voulmentin
 Airvault
 Frontenay-Rohan-Rohan
 Forêt-sur-Sevre (La)
 Fors
 Mauleon
 Rom
 Beauvoir-sur-Niort
 Celles-sur-Belle
 Chiche
 Courlay
 Doux
 Faye-l'Abbesse
 Limalonges
 Loretz-d'Argenton
 Mauleon
 Moncoutant-sur-Sèvre
 Pompaire
 Thouars

LOCALISATION

Rue d'Argenton et rue du Grand Pont, quartier de Voultegon
 Rues Javel et Carrefour
 rue Amedee et Norbert Migault
 Rue du Stade - La Ronde
 Rue de l'infirmerie
 Place de la Croix Verte
 Bourg
 Chemin du Moulin
 Rues de la Racauderie et de la Cure - Verrines-sous-Celles
 Grand Rue
 Rue de la Poste
 Rue de Moncelay
 Rue de la Tannerie
 Chez Pintureau
 Rue de la Couture - ARGENTON L'EGLISE
 Rue du Calvaire - ST AUBIN DE BAUBIGNE
 Centre bourg - Pigny
 Lotissement Bellefontaine
 Rue Porte de Paris

ZOOM SUR LA COMPÉTENCE INFRASTRUCTURE DE CHARGE DU SIEDS

Depuis son évolution statutaire en 2019, le SIEDS détient une nouvelle compétence en matière d'infrastructures de charge concernant la « création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ou de navires à quai, ainsi que des points de ravitaillement en gaz ou en hydrogène pour véhicules ou pour navires, l'exploitation pouvant comprendre l'achat d'électricité, de gaz ou d'hydrogène nécessaire à l'alimentation des véhicules ou des navires ».

En 2021, les Communautés de Communes de Parthenay-Gâtine, de l'Airvaudais-Val du Thouet, de Val-de-Gâtine, du Thouarsais, du Mellois en Poitou, du Haut-Val-de-Sèvre, la Communauté d'Agglomération du Niortais et l'Agglomération du Bocage Bressuirais, ont transféré cette compétence pour l'ensemble de leur territoire au SIEDS.

Ainsi l'ensemble des intercommunalités du département ont transféré leur compétence au SIEDS.



ZOOM SUR LA COORDINATION DE TRAVAUX

Signature d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage dans le cadre de l'aménagement numérique des Deux-Sèvres

avec Deux-Sèvres Numérique afin que le SIEDS assure la maîtrise d'ouvrage de la réalisation de travaux de génie civil nécessaires au réseau de fibre optique (dans le périmètre de compétence de Deux-Sèvres Numérique) par l'intermédiaire d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.

Signature d'une convention pour l'usage de supports des réseaux publics de distribution d'électricité pour l'établissement d'un réseau de communications électroniques

entre ENEDIS - SIEDS - ORANGE sur les communes de Sauzé-Vaussais, Thouars, Airvault, la Crèche, Saint-Maixent-l'École, Coulonges-sur-l'Autize, et Celles-sur-Belle, dont le concessionnaire pour la gestion du réseau de distribution d'électricité est ENEDIS.

Participation du SIEDS au Projet France Data Réseau piloté par la FNCCR et qui a pour objet la gestion des appuis communs avec la mise en œuvre d'une plateforme mutualisée pour faciliter le partage et l'utilisation des données numériques issues des activités des services publics en réseau. L'objectif est de mutualiser les données relatives aux appuis communs transmises par les opérateurs télécom et reçues par les AODE pour améliorer la gestion patrimoniale des poteaux électriques.

LES CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE (CEE)

Les certificats d'économies d'énergie ou certificats blancs sont une mesure politique visant à encourager les économies d'énergie.

Les fournisseurs d'énergie sont des acteurs obligés soumis à des obligations d'économies d'énergie et, subséquemment, devant mettre en place ou contribuer à la mise en place d'actions favorisant les économies d'énergie. D'autres acteurs non soumis à obligations d'économies d'énergie mais ayant réalisé des opérations d'économies d'énergie sur leur patrimoine sans bénéficier de revenus directs ont été désignés comme éligibles.

Le SIEDS est donc éligible au dispositif des CEE. Pour l'année 2021, le Pôle national des certificats d'économies d'énergie a émis la décision de délivrance pour un nombre total CEE arrêté à 2 993 100 kWh cumac pour le SIEDS. Ce total correspond aux CEE des communes ayant bénéficié du programme du SIEDS « ECLAIRAGE PUBLIC »

pour des travaux de sécurisation, de renouvellement et de séparation des réseaux d'éclairage public. SÉOLIS étant directement concernée par le dispositif en tant qu'acteur obligé, une convention de partenariat « CEE » entre Séolis et le SIEDS a été signée, visant à définir les conditions et les modalités dans lesquelles le SIEDS s'engage à céder à SÉOLIS, qui s'oblige à les acquérir, les CEE dont il est titulaire.



#8

LA CARTOGRAPHIE AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS

LE SIEDS : COORDINATEUR DE L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE EN DEUX-SÈVRES

Le SIEDS conduit depuis 2002 une politique de déploiement de l'information géographique dans le département des Deux-Sèvres. Le Système d'Information Géographique d'intérêt local (SIGil) est un service du SIEDS ouvert à toutes les collectivités et gestionnaires de réseaux du département.

Le SIGil est une application web sécurisée pour la consultation des plans et des matrices cadastrales, des réseaux, des documents d'urbanisme, des données communales, la création de données en ligne, la recherche et l'impression de carte et l'analyse du territoire.

DES PARTENARIATS VARIÉS POUR ENRICHIR LE SIGIL

Une quarantaine de partenaires partagent leurs données pour optimiser et enrichir l'outil : électricité, eau potable, assainissement, déchets, cadastre, voirie, éclairage public, fibre optique, etc. Le SIGil s'adapte aux besoins des collectivités et de nombreuses données peuvent venir l'enrichir. En 2021, 2 nouveaux partenaires ont souhaité adhérer au SIGil en mettant à disposition plusieurs données et la DDT met à disposition une nouvelle donnée.



Le Pays de Gâtine est un Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) au service du développement d'un territoire qui regroupe 3 communautés

de communes soit 78 communes.

Il accompagne les initiatives de développement en matière économique, sociale, culturelle, agricole et environnementale. Données mises à disposition : la trame verte et bleue du SCoT du Pays de Gâtine, l'inventaire des zones humides, l'inventaire du linéaire des haies.



Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise (SMBVSN),

est composé de 8 EPCI et 3 anciens syndicats de rivières qui couvraient

les bassins versant de l'Autize, de l'Egray, de la Courance, de la Guirande, du Mignon et du Lambon. Il a pour vocation à mettre en œuvre les objectifs fixés par le SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin et dans le cadre de la compétence GEMAPI, et des actions en faveur des zones humides attenantes aux milieux aquatiques et de la biodiversité. Le SMBVSN couvre en totalité ou partiellement 99 communes. Données mises à disposition : programmes d'actions Contrat Territorial de Milieux Aquatiques.



Partenariat SIGil avec la DDT 79 pour les servitudes gaz

Depuis 2021, la DDT est en mesure

de mettre à disposition des autres partenaires les données cartographiques numériques relatives aux servitudes d'utilité publique des canalisations de transport de matières dangereuses comme le gaz.

SIGIL'URBA - UN GUICHET NUMÉRIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME



Pour une dématérialisation complète des demandes d'autorisation d'urbanisme

À compter du 1^{er} janvier 2022, toutes les communes devront désormais permettre à leurs usagers un service de saisine par voie électronique (SVE) pour toutes les demandes d'urbanisme.

Le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU), déployé par le SIEDS, répond à cette obligation. Il permettra à tous les usagers, particuliers et professionnels, de déposer les demandes d'urbanisme en version numérique en vue de leur instruction. Cette démarche, simple et rapide, répond aux enjeux de modernisation des services publics.

Ainsi, au cours du dernier semestre 2021, le SIEDS a organisé 41 sessions d'utilisation, menées par les techniciens SIGil, à destination des utilisateurs du SIGil'urba

(secrétaires de mairie et instructeurs). Au total, 216 communes ont été concernées et 259 personnes ont été formées sur ce nouvel outil.

Déploiement du SIGil'urba au 31/12/21



Bilan de déploiement du SIGil'urba au 31/12/2021

486 utilisateurs et
26 services consultés

L'application SIGil'urba est aujourd'hui utilisée par les centres instructeurs, la DDT, les communes et les gestionnaires de réseaux du département pour le traitement des demandes d'urbanisme (à l'exception du territoire de la CAN qui possède son propre outil qui sera prochainement relié au SIGil'urba). ENEDIS, de son côté, utilisera directement la plateforme nationale PLAT'au au même titre que l'ABF et le SDIS, qui sera également relié au SIGil'urba.

ACQUISITION D'UN PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIÉ (PCRS)

Poursuite de la campagne de relevés du territoire urbain par technologie LIDAR

Le SIEDS, en tant que 1^{er} gestionnaire de réseau du département, réalise un fond de plan de précision centimétrique appelé Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) sur l'ensemble du territoire des Deux-Sèvres. Pour répondre à la réglementation (DT-DICT), les élus du SIEDS ont souhaité que l'ensemble des communes du département bénéficient d'un PCRS dit « Image » issue d'une photo aérienne d'une précision de 5 cm, plus adapté en zone rurale.

De plus, pour les communes plus denses dites « urbaines », ce fond de plan sera complété par un PCRS « vecteur », composé de relevés topographiques effectués par une voiture équipée d'un système LIDAR.

Le fond de plan PCRS ainsi obtenu doit permettre la localisation des réseaux sensibles en classe de précision [10cm] (classe A).



CADASTRE SOLAIRE - UN OUTIL D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES SOLAIRES PHOTOVOLTAÏQUES ET THERMIQUES



Le cadastre solaire est une cartographie du potentiel solaire de chaque pan de toiture sur un territoire afin d'obtenir une première estimation du potentiel disponible. C'est une première réponse sur l'opportunité d'installer des panneaux solaires photovoltaïques ou thermiques sur une toiture et d'en connaître ainsi la rentabilité énergétique et donc économique. Ce projet répond aux besoins du SIEDS et des collectivités membres sur la mise en valeur des zones à fort potentiel

pour l'installation de production d'électricité photovoltaïque des bâtiments et cette nouvelle donnée géographique serait diffusée directement sur la plateforme SIGil dans le cadre de la convention de partenariat SIGil du SIEDS. Cet outil a pour objectif d'offrir à chaque habitant et collectivité du département la possibilité d'étudier l'opportunité d'installer des panneaux solaires sur les toitures afin de permettre l'émergence de multiples projets sur le territoire des Deux Sèvres.

La solution de diffuser au grand public et une ouverture plus large aux collectivités est proposée afin de répondre aux besoins différents des territoires. Ce choix aura l'avantage d'être évolutif dans le temps. La visualisation des données est donc proposée en plus du SIGil sous deux accès distincts, pour deux types d'utilisateurs distincts :

- Un accès pour le grand public et collectivités à travers un portail simplifié. Ce portail décrit la démarche proposée, et permet de saisir une adresse pour accéder directement au potentiel solaire de sa toiture et l'estimation financière de l'installation de panneau solaire.
- Un accès privé par territoire disposant de fonctions avancées sera mis à disposition de chaque EPCI ou communes du département qui le souhaite. L'outil permettant de consulter les données agrégées, et d'utiliser les fonctions de filtrage pour définir les segments de parc à cibler. Cet outil a pour but d'animer et de mettre en œuvre leurs politiques de développement du solaire dans le cadre de leurs politiques de transition énergétique (PCAET...).



UN GROUPE DE TRAVAIL DÉPARTEMENTAL 2020-2021

Afin de rédiger le cahier des charges pour la réalisation du cadastre solaire, un Groupe de travail réunissant les principaux acteurs du territoire (les intercommunalités, le Conseil Départemental, le Pays de Gâtine et le SIEDS et le CRER) a permis d'identifier les besoins. C'est donc le résultat de l'enquête sur les besoins de chaque intervenant que le cahier des charges a été constitué. Le SIEDS se chargeait

de la consultation, de l'intégration et de l'administration de la donnée géographique cadastre solaire dans le SIGil. Un outil d'analyse et de prospective a été demandé dans le cadre de la consultation.

Une phase de test :

L'outil a été mis à disposition le 15 décembre 2021 auprès des utilisateurs des intercommunalités, du département, du CRER, de Séolis PROD et de GÉRÉDIS afin d'évaluer l'outil.

#9

LES ACTIONS RSO DU SIEDS

(RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ORGANISATIONS)

RECYCLAGE DES MASQUES COVID

Peu de temps après leur utilisation ils polluaient déjà les trottoirs et les caniveaux, les rivières et les plages, et même la mer Méditerranée. La pollution liée aux masques de protection anti-Covid 19 est un phénomène d'ampleur mondial.

Dans le cadre de sa démarche de développement durable, le SIEDS a décidé de mettre à disposition de ses agents des boîtes Zéro Déchet proposées par TerraCycle, une entreprise de recyclage

innovante devenue leader mondiale dans le traitement des déchets difficilement recyclables.

Dans le sas d'entrée du SIEDS en remplacement de l'ancienne poubelle pour masques, les agents ont à leur disposition :

→ **Une Boîte Zéro Déchet™ « Masques jetables »**

pour recycler : Les masques de protection jetables faits à partir de plastique.

Réservée au personnel de ménage :

→ **Une Boîte Zéro Déchet™ « Équipements de protection »**
pour recycler : Les gants jetables et vêtements de protection à usage unique.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Une fois pleines, les boîtes déjà étiquetées et prépayées sont récupérées par UPS et envoyées à TerraCycle. Après une mise en quarantaine pendant au moins 14 jours, elles sont transportées vers une usine de traitement dans le Nord de la France. Les masques et équipements de protection jetables sont ensuite triés et broyés et deviennent une matière première secondaire utilisable pour la fabrication de nouveaux produits.



SIEDS LAURÉAT POUR LA 3^{ème} FOIS DU CHALLENGE DE LA MOBILITÉ DANS SA CATÉGORIE AUX CÔTÉS DU GROUPE SÉOLIS

Le Challenge de la Mobilité est organisé dans le cadre de la Semaine européenne de la mobilité, qui vise à promouvoir les bonnes pratiques en matière de transport pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Chaque année, le Challenge de la Mobilité est organisé par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maitrise des Energies). Créé en 2011, ce défi oppose les différentes entreprises et collectivités.

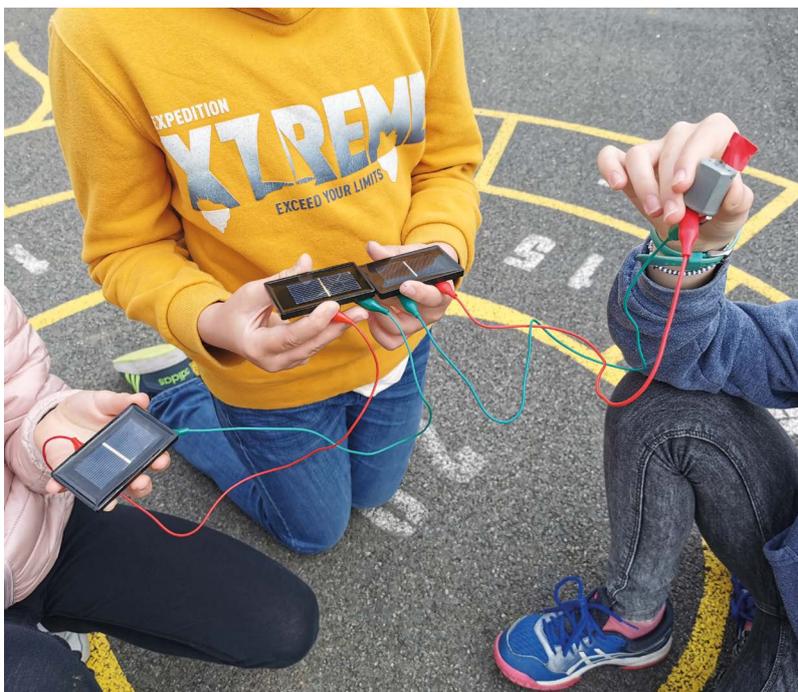
L'objectif ?

Sensibiliser les entreprises et les salariés autosolistes aux modes de transports alternatifs à la voiture individuelle. Cela se traduit par un abandon de l'utilisation des véhicules personnels, au profit d'alternatives plus respectueuses de l'environnement : la marche, vélo, covoiturage, bus.

Dans le cadre du concours sur la mobilité, chaque membre du personnel est convié à enregistrer ses déplacements. Les entreprises et collectivités ayant obtenu les meilleurs résultats sont récompensées.

Organisé dans toute la France, le Challenge de la Mobilité est effectué à l'échelle régionale.





LES ANIMATIONS SCOLAIRES 6^{ème} ÉDITION

Des animations scolaires sur le thème des énergies renouvelables sont organisées pour la 6^{ème} année consécutive. Cette année est marquée par un record d'inscriptions au programme. Au total, 70 classes ont candidaté pour bénéficier des animations, un nombre jamais atteint depuis sa création. Au final, 41 classes ont été retenues.

Organisées par l'association melloise La Bêta-Pi et financées par le SIEDS, les animations scolaires sont rythmées sur 3 axes : l'énergie en général, l'énergie éolienne, l'énergie solaire.

Chacune de ces thématiques est abordée au moyen d'une session de 2 heures 30 par trimestre.

Les enfants découvrent les différentes sources d'énergies et leur fonctionnement au travers d'ateliers, mêlant la théorie et les activités pratiques, telles que : construire des éoliennes miniatures, capter la chaleur du soleil pour produire de l'électricité, etc.

Pour cela, le SIEDS propose des outils dédiés : une boîte contenant le matériel nécessaire pour reproduire les expériences réalisées lors des animations, et des fiches synthétisant de manière pédagogique la partie théorique du programme.

Les élèves de CM2 participent activement aux animations scolaires par le questionnement, l'étude documentaire et l'expérimentation.



Le nombre record d'inscrits témoigne de la réussite du programme, dont la notoriété augmente au fil des années.

Une réjouissance pour le SIEDS qui souhaite sensibiliser les jeunes au domaine de l'énergie, notamment les sources renouvelables.

REPRISE DU CONCOURS ÉCOLOUSTICS

Le SIEDS, en partenariat avec la FNCCR et la Direction des Services Département de l'Éducation Nationale, a relancé le Concours Écoloustics.

Le Covid 19 avait en effet contraint la suspension du concours deux années consécutives.

L'édition 2021-2022 effectue un retour timide avec la participation de 5 classes sur le département des Deux-Sèvres.

L'organisation du Concours Écoloustics s'inscrit dans cette volonté de sensibiliser les élèves au domaine de la transition énergétique. Il s'agit d'un projet ambitieux, demandant une implication assidue des participants. L'objectif est de monter un dossier sur une thématique donnée : maquette, reportage, etc. Le choix du format est libre. Les résultats du concours seront dévoilés en mai 2022.



MISE EN PLACE DU « FORFAIT MOBILITÉ DURABLE »

En application de la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019, des nouvelles dispositions visent à encourager les agents publics territoriaux, pour leurs déplacements domicile-travail, à recourir à des modes de transports alternatifs et durables, comme le vélo (mécanique ou à assistance électrique) ou le covoiturage.

Les agents peuvent ainsi se voir rembourser, sous la forme d'un forfait dit mobilité durable d'un montant de 200 €, tout ou partie des frais engagés au titre de leurs déplacements entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail, avec leur vélo (mécanique ou à assistance électrique) ou en tant que conducteur

ou passager en covoiturage. La seule condition est d'avoir effectué un minimum de déplacement de 100 jours.

Le SIEDS, dans le cadre de sa politique RSO, a mis en place ce forfait au profit des agents satisfaisant les conditions.

PARTICIPATION DES RÉFÉRENTS RSO À L'ATELIER « FRESQUE DU CLIMAT » ORGANISÉ PAR LE RÉSEAU RSO : ALTERE ET RESONANCE

C'est quoi « la Fresque du Climat » ? C'est un atelier collaboratif permettant de comprendre l'essentiel des enjeux climatiques et aborder le réchauffement climatique en groupe.

En quelques mots :

La FRESQUE DU CLIMAT est outil collaboratif et créatif, simple

sans être simplificateur, scientifique sans être indigeste et pédagogique qui permet de :

- Comprendre ce qui a mené à ce dérèglement climatique et quelles en sont les conséquences.
- Comprendre le caractère systémique de tous les éléments liés au dérèglement climatique et en donner une vision d'ensemble.

- Aborder de manière ludique un thème grave.
- Aider à la compréhension de phénomènes complexes par la collaboration et la créativité.

Cet atelier sera proposé en 2022 à tous les agents.

MISE EN PLACE DE LA CHARTE DE TÉLÉTRAVAIL :

L'épidémie de coronavirus a conduit au développement accéléré des outils de communication et du télétravail.

Le SIEDS a donc mis en place une charte de télétravail pour éviter les risques de contagions avec

une volonté d'améliorer le bien-être au travail des agents territoriaux. Ainsi, le télétravail permet de faire moins de déplacements en réduisant la fatigue et les coûts liés aux trajets, tout en participant à la réduction des gaz à effet de serre.

Les outils comme Microsoft Teams pour les visioconférences ont été également mis en place.



14 rue Notre Dame
CS 98 803
79 028 Niort Cedex
Tél. : 05 49 32 32 60
www.sieds.fr